

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 03 DECEMBRE 2012

PRESENTS :

Mr Laurent DEVIN, Bourgmestre -Président ;

Mme et Mrs Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR, Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT, *Echevins*

Mmes et Mrs Jacques DERVAL, Monique DERBAIX, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit DEGHOAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Judith PHILIPPE, Larissa DAVOINE, Salvatore CALVAGNA, Philippe VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Véronique DEBIEVE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Giuseppina CAPOZZA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS, *Conseillers*

Mr Guillaume SOMERS, *Secrétaire communal f.f.*

ABSENT :

Mr Yvon STAQUET, *Président du C.P.A.S.*

Convoquée en date du 22 novembre 2012, la séance est présidée par Monsieur Laurent DEVIN, Bourgmestre.

*

Conseil communal du 03 décembre 2012

à 19 h

Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SEANCE PUBLIQUE

ADMINISTRATION GENERALE

1. Elections du 14 octobre 2012 – Communication

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de la validation des résultats des élections du 14 octobre 2012 par le Collège Provincial.

M. Devin communique les résultats des élections communales du 14 octobre 2012, validés par le Collège provincial en date du 22 novembre 2012. Il indique qu'il résulte de ces résultats une majorité absolue de 20 sièges pour le groupe PS, 3 sièges pour le groupe MR, 1 siège pour le groupe CDH et 7 sièges pour le groupe UNION.

Communication

2. Vérification des pouvoirs des conseillers élus – Prestation de serment – Installation du Conseil communal

M. Devin indique que Mme Eugénie Ruelle, ayant été hospitalisée en urgence dans l'après-midi, est absente et sera invitée à prêter le serment lors de la plus prochaine séance du Conseil communal.

Prestation de serment de :

DEVIN Laurent, ARMAN Laurent, BEJARANO MEDINA Manuel, CALVAGNA Salvatore, CRAMAROSSA Marinella, DAVOINE Larissa, DEBIEVE Véronique, DEGHORAIN Benoît, DERBAIX Monique, DERVAL Jacques, FAYT Jean-Luc, HAMEL Maria, JAUMOT Jean-Pierre, JOIE Frédéric, JONNART Luc, KLENNER Marie-Claude, LABAR Philippe, LAÏ Patrice, LEROY Natacha, MAGHE Frédéric, PHILIPPE Judith, PIRET Etienne, TILMANT Frédéric, URBAIN Jérôme, VANDENNEUKER Philippe, VAN HOUTER Kevin

Prise d'acte des désistements de :
DETAEYE Alain, DI BERNARDO Julie, DURANT Michèle,
PLETINCKX Valentin

Prestation de serment de :
SALIBBA Roxane : 1^{ère} suppléante pour le groupe PS
MATERNE Betty : 2^{ème} suppléante pour le groupe PS
DE BAETS Sarah : 3^{ème} suppléante pour le groupe PS
CAPOZZA Giuseppina : 1^{ère} suppléante pour le groupe UNION

3. Tableau de préséance des membres du Conseil communal – Fixation

Le Conseil communal est invité à arrêter l'ordre de préséance des membres du Conseil communal.

Fixation

4. Pacte de majorité – Lecture et adoption

Le Conseil communal est invité à approuver le pacte de majorité déposé par les groupes politiques PS/MR.

Pour : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS**

Contre : 7

**Monique DERBAIX, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA**

5. Vérification des pouvoirs – Prestation de serment et installation du Collège communal

Prestation de serment de :
Laurent DEVIN : Bourgmestre
Kevin VAN HOUTER : 1^{er} Echevin
Jérôme URBAIN : 2^{ème} Echevin
Philippe LABAR : 3^{ème} Echevin
Frédéric TILMANT : 4^{ème} Echevin
Manuel BEJARANO MEDINA : 5^{ème} Echevin
Jean-Luc FAYT : 6^{ème} Echevin

M. Devin indique que les nouveaux Conseil et Collège communaux sont à présent installés. Il félicite chacun des Conseillers pour leur élection. Il leur indique que la tâche de Conseiller communal et Membre du Collège qu'ils assumeront pour les 6 prochaines années est une mission importante. Il invite chacun des nouveaux mandataires à accomplir sa tâche dans l'intérêt de la Ville de Binche, avec implication, sérieux et dignité.

6. Désignation des membres du Conseil de l'Action Sociale

Le Conseil communal est invité, sur base de la présentation des candidats par les groupes politiques, à élire les membres du Conseil de l'Action Sociale.

M. Devin donne lecture des listes de candidats déposées par les groupes PS, MR et UNION.

Pour le groupe PS :

Election d'Eugénie RUELLE, Richard BESANGER, Jacqueline OUTLET, Marie-Rose TREZEGNIES, Christian BERNARD, Angelo DELAPLACE, Maria HAMEL

Pour le groupe MR :

Election d'Alexandre ROMBAUT

Pour le groupe UNION :

Election de Martine BOTTE, Monique DERBAIX, Gérard LEMAIRE

7. Election des membres du Conseil de police

Le Conseil communal, sur base des actes de candidatures, est invité à élire les membres du Conseil de police, représentant la Ville de Binche.

Election de :

**Laurent ARMAN par 18 voix
Larissa DAVOINE par 19 voix
Jacky DERVAL par 19 voix
Jean-Pierre JAUMOT par 19 voix
Luc JONNART par 19 voix
Marie-Claude KLENNER par 19 voix
Patrice LAÏ par 19 voix
Philippe VANDENNEUKER par 19 voix
Jérôme URBAIN par 20 voix
Frédéric JOIE par 21 voix
Véronique DEBIEVE par 23 voix
Salvatore CALVAGNA par 24 voix**

8. Personnel communal – Délégation au Collège communal

- DECISION

Le Conseil communal est invité à déléguer au Collège communal les compétences de désignation, nomination et constitution de réserves de recrutement du personnel administratif niveau E et D, du personnel ouvrier, d'engagement et de licenciement du personnel contractuel et de mise à disposition de personnel pour toute la durée de la législature.

Pour : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS**

Contre : 7

**Monique DERBAIX, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA**

9. Marchés publics – Délégation au Collège communal

- DECISION

Le Conseil communal est invité à déléguer au Collège communal la compétence de passation des Marchés publics ordinaires de la Ville pour toute la durée de la mandature.

Pour : 23

**Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe**

VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS

Abstention : 7

**Monique DERBAIX, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA**

FINANCES

10. Approbation des comptes annuels 2011 – Communication de la délibération du Collège Provincial du Hainaut - NOTIFICATION

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation des comptes annuels 2011 de la Ville de Binche, sans remarques et tels qu'arrêtés par le Conseil communal en date du 29 mai 2012.

Notification

11. Modification budgétaire n° 1 ordinaire et extraordinaire – Exercice 2012 – Approbation par la tutelle - NOTIFICATION

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation, par la tutelle spéciale d'approbation, de la modification budgétaire n° 1 ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2012, arrêtée par le Conseil communal du 29 mai 2012 et approuvée par la Députation permanente du Hainaut au cours de sa séance du 12 juillet 2012.

Notification

12. Modification budgétaire n° 2 ordinaire et extraordinaire – Exercice 2012 - ADOPTION

Le Conseil communal est invité à adopter la modification budgétaire n° 2, services ordinaire et extraordinaire, de l'exercice 2012.

M. Van Houter remercie tout d'abord M. Bejarano, M. le Receveur et le service des Finances, pour leur précieuse collaboration dans la préparation de cette modification budgétaire n° 2 des services ordinaire et extraordinaire, dont il donne présentation :

« En qualité de nouvel échevin des Finances, je suis heureux de pouvoir vous présenter les dernières rectifications budgétaires de l'exercice 2012. Ces prévisions clôturent ainsi la législature 2006/2012.

Pour rappel, lors de l'élaboration de notre 1^{ère} modification budgétaire présentée le 29 mai dernier, nous enregistrons un boni présumé à l'exercice propre de 402.916 € et en résultat final un boni supposé de 10.082.230 €.

Cette seconde modification nous permet d'adapter nos engagements de manière encore plus précise afin de clôturer l'année 2012 sans problèmes.

Le résultat escompté pour l'exercice propre s'élève donc à 201.829 € et le résultat final cumulé à 9.918.667 €.

Ce résultat, atteint grâce au travail accompli par nos services financiers, nous permet aujourd'hui de modérer les conséquences de la crise économique et financière que nous subissons sans maîtrise aucune depuis quelques années.

SERVICE ORDINAIRE

Parcourons brièvement les modifications en recettes :

Pour les exercices antérieurs :

- La récupération de traitements des mandataires
- Les subventions de fonctionnement octroyées les autorités supérieures pour le PCS : 36.945 €
- La contribution de la Région Wallonne dans les frais de traitements des agents constatateurs : 58.000 €
- Mettons en évidence les divers compléments de taxes : 21.540 €
- Les dividendes de l'intercommunale IDEA pour la télédistribution : 236.669 €

A l'exercice propre

- La majoration des intérêts créditeurs 25.000 €
- La majoration de certaines taxes 6.170 €
- Les diverses subventions accordées par les autorités supérieures entre autres :
 - Pour l'enseignement 11.447 €
 - pour le projet « été solidaire » 6.000 €
- La récupération de charges salariales 14.795 €
- La ristourne sur la vente de bois (Alloët) 22.035 €

Ce qui nous amène à une augmentation de recettes de l'ordre de 411.149 € soit 0,97 % du total des recettes 42.194.735 €

En matière de dépenses :

Pour les exercices antérieurs :

Il s'agit principalement

- De régularisation de traitements des mandataires, du personnel communal et des pompiers ainsi que l'ONSS qui en découle
- De soldes de factures d'énergie

- *De factures et primes d'assurances*
- *De non-valeurs comptables constatées*

A l'exercice propre :

Les réajustements de crédits concernent principalement des dépenses :

- ❖ *De traitements du personnel communal (employés, ouvriers, auxiliaires professionnelles) et des mandataires.*
- ❖ *De rentes de maladies professionnelles*
- ❖ *De fonctionnement suite à la demande des divers services communaux afin de terminer l'exercice comptable sans souci, tout en veillant à la mise en œuvre de nos projets.*

Examinons les majorations de crédits par fonctions budgétaires :

- ❖ Recettes et dépenses générales
15.750 € soit 25,3 % du Budget Rectifié en MB 1 qui s'élevait à 62.250 €. Il s'agit du précompte mobilier lié à nos intérêts créditeurs perçus.
- ❖ Assurances
2.300 € soit 0,9 % du BR en MB1 de 250.500 €
- ❖ A l'Administration Générale
33.265 € soit 0,42 % du BR en MB1 qui s'élevait à 7.777.807 €
- ❖ Communication – Voirie- Cours d'eau
68.900 € soit 1,21% du Budget Initial de 5.690.907 €
- ❖ Commerce-Industrie
2.200 € soit 0,78 % du BR de 279.690 €
- ❖ Enseignement Secondaire, Artistique, Techniques
12.031 € soit 4,01 % du BR de 299.681 €
- ❖ Bibliothèques
3.600 € soit 1,89 % du Budget Initial de 189.820 €
- ❖ Cultes
25.336 € soit 6,37 % du BR de 397.417 €
- ❖ Sécurité & Assistance sociale
226.500 € soit 5,24% du Budget Initial de 4.321.269€. Il s'agit de la majoration de la

dotation du CPAS qui peut ainsi faire face aux demandes d'interventions de plus en plus nombreuses et garantir les aides sociales à leurs niveaux.

❖ Cimetières-Protection environnement
12.000 € soit 5,69 % du BR de 210.828 €

❖ Logement-Urbanisme
1.713 € soit 0,58 % du B.I de 295.2443 €.

Ce qui nous amène à une majoration totale de crédit de 574.712 € sur un budget de 32.112.504 € soit 1,78 %.

SERVICE EXTRAORDINAIRE

Pour clôturer l'exercice 2012 et par la même occasion la mandature 2006/2012, la majorité en place a voulu réaliser les efforts nécessaires pour parachever nos nombreux projets d'investissements mis en chantier de 2007 à ce jour...

La bonne collaboration entre les services techniques et les services financiers nous amène à ajuster pour la seconde fois nos prévisions 2012 qui s'élèveront à 13.685.848,63 € (dont 12.813.240,39 € (relatifs aux dossiers de 2012) et 872.608,24 € (relatifs aux dossiers des exercices antérieurs)

Les projets de l'exercice 2012 seront financés comme suit :

- ✓ Par le fonds de réserve : 3.439.263,35 €
- ✓ Par Emprunts : 4.591.221,91 €
 - Emprunts état (CRAC) : 157.317,86 €
 - Emprunts part communale : 4.433.904,05 €
- ✓ Subsidés : 6.070.435,66 €

Aussi, notre bonne gouvernance reconnue depuis 6 ans (ou notre retour aux commandes de la Ville) nous oblige à reporter sur les budgets à venir certains projets complexes toujours à l'instruction ...

Les principales évolutions de cette modification budgétaire (augmentations de 30.000 € et plus) portent sur :

- Honoraires pour mise en conformité de la piscine : 30.000 €
- Projet de construction de 7 logements site de l'ancien abattoir : 140.000 €
- Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs (année 2011) : 87.000 €
- Aménagement de la rue des Boulois : 96.000 €
- Entretien extraordinaire des voiries et trottoirs – Droit de tirage 2010/2012: 50.000 €
- Rénovation urbaine – îlot de l'Hôtel de Ville : 75.000 €
- Aménagement de la rue Buisseret – plan escargot – phase 3 : 50.000 €

- Acquisition du bâtiment Marvan : 450.000 €
- Travaux de rénovation de la piscine : 130.000€
- Réfection de l'égouttage – rue de la Guinguette : 160.000 € »

M. Joie s'étonne de la période tardive d'adoption de cette modification budgétaire, tandis qu'il s'attendait plutôt, en ce mois de décembre, à une présentation du budget 2013. Aussi, il s'étonne de ne trouver trace à l'ordre du jour d'un point relatif au douzième provisoire du mois de janvier. Il comprend donc qu'un deuxième Conseil communal sera convoqué en décembre afin de voter ces points.

M. Devin lui répond qu'un Conseil communal sera effectivement convoqué en décembre.

Pour : 23

Laurent DEVIN, Kevin VAN HOUTER, Jérôme URBAIN, Philippe LABAR,
Frédéric TILMANT, Manuel BEJARANO MEDINA, Jean-Luc FAYT,
Jacques DERVAL, Luc JONNART, Jean-Pierre JAUMOT, Laurent ARMAN, Benoit
DEGHORAIN, Marie-Claude KLENNER, Patrice LAÏ, Larissa DAVOINE, Philippe
VANDENNEUKER, Frédéric MAGHE, Maria HAMEL, Natacha LEROY, Marinella
CRAMAROSSA, Roxane SALIBBA, Betty MATERNE, Sarah DE BAETS

Abstention : 7

Monique DERBAIX, Etienne PIRET, Frédéric JOIE, Judith PHILIPPE,
Salvatore CALVAGNA, Véronique DEBIEVE,
Giuseppina CAPOZZA

PERSONNEL

13. Personnel communal – Grades légaux – Mandataires communaux – Allocations de fin d'année 2012 – Décision de principe - RATIFICATION

Le Conseil communal est invité à ratifier la décision du Collège communal du 19 novembre 2012, sur l'octroi de l'allocation de fin d'année 2012 pour les mandataires communaux, y compris les grades légaux, ainsi que pour le personnel communal.

Accord à l'unanimité

FISCALITE

14. Règlement de la taxe sur les immeubles inoccupés – Exercice 2012/2013 – Modification de l'article - DECISION

Le Conseil communal est invité à modifier le règlement-taxe sur les immeubles bâtis inoccupés pour les exercices 2012 à 2013 comme suit :

- modifier l'article 4.1 comme suit : « *les biens du domaine public et du domaine privé de l'Etat, des établissements publics entièrement affectés à un service d'utilité publique* » ;
- supprimer à l'article 4.6 qui prévoit que ne donne pas lieu à la perception de la taxe : « *les immeubles, en ce compris ceux frappés par un arrêté d'inhabitabilité, qui font l'objet d'une prise en gestion par des opérateurs immobiliers suivants* :

- un pouvoir local ;
- une régie communale autonome ;
- une agence immobilière sociale de promotion ;
- une société de logement de service ;
- une association de promotion de logement ».

Accord à l'unanimité

15. Impositions communales – Taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium – Renouvellement – Exercices 2012/2013

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement du règlement-taxe sur les inhumations, dispersions des cendres et mises en columbarium, pour les exercices 2012 à 2013.

Accord à l'unanimité

16. Impositions communales – Taxe sur les pylônes affectés à un système global de communication mobile (GSM) ou à tout autre système d'émission et/ou de réception de signaux de communication – Exercices 2012/2013 – Renouvellement

- **DECISION**

Le Conseil communal est invité à se prononcer sur le renouvellement du règlement-taxe sur les pylônes affectés à un système global de communication mobile (GSM) ou à tout autre système d'émission et/ou de réception de signaux de communication pour les exercices 2012 à 2013.

Accord à l'unanimité

REGIE FONCIERE

17. Approbation des comptes annuels de la Régie Foncière – Communication de la délibération du Collège Provincial du Hainaut en date du 05 juillet 2012

- **NOTIFICATION**

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'approbation des comptes annuels 2011 de la Régie Foncière communale, sans remarque et tels qu'arrêtés par le Conseil communal en date du 29 mai 2012.

Notification

*

Mme Derbaix constate que ni le procès-verbal du Conseil de mai, ni le projet de procès-verbal du Conseil de juin n'étaient joints aux convocations. Elle en demande la raison.

M. Devin lui indique que ces 2 pièces seront jointes à la convocation du prochain Conseil communal.

M. Piret demande si l'absence de point relatif aux déclarations d'appareillement à l'ordre du jour de ce Conseil communal relève d'un oubli. Il demande si ces déclarations d'appareillement pourront encore être effectuées en temps utile dès lors.

M. Devin indique qu'il ne s'agit aucunement d'un oubli et qu'une réponse sera fournie lors du prochain Conseil à sa question.

M. Devin constate qu'il n'y a plus de question ni de remarque. Il lève la séance du Conseil communal en invitant chacun à prendre un verre de Binchoise.

La séance publique est levée

*

Par le CONSEIL COMMUNAL,

Le Secrétaire communal f.f.
Guillaume SOMERS

Le Bourgmestre
Laurent DEVIN